

L'américanisme chez les catholiques des Etats-Unis.

(Suite.)

Le système d'Hecker ou l'heckerisme

On peut conclure de ce qui précède que l'américanisme ne présente point, chez les catholiques qui en sont atteints, un système uniforme. Ici ce sont certaines erreurs ; là d'autres : dans certaines régions, dans certaines universités, un plus grand nombre ; ailleurs, moins : toutes, empruntées au naturalisme et au protestantisme ; toutes aussi, prenant un caractère national et se mêlant d'une manière ou d'une autre à une admiration fanatique pour la république yankee.

Toutefois, en ces derniers temps, un écrivain trop fameux, en faisant l'histoire d'un américaniste influent, a fait un système des erreurs de son héros et présenté sous une forme assez précise l'ensemble de sa doctrine et de ses applications pratiques. Nous voulons parler de M. l'abbé Klein et de sa traduction de la *Vie du P. Hecker*. Là se trouve exposé non pas l'américanisme en général, mais *une forme particulière* de l'américanisme. Elle y est exposée ouvertement et même, le dirons-nous, avec une certaine effronterie. L'américanisme, qui partout ailleurs est vague et souvent même insaisissable, se trouve là condensé en un système précis.

Nous n'avons pas à raconter les controverses auxquelles l'ouvrage a donné lieu. Le chef de l'Eglise a dû intervenir. Il l'a fait en condamnant solennellement les principales erreurs du livre, dans une lettre qui demeurera, croyons-nous, comme l'un des documents les plus importants de son glorieux pontificat, sa lettre au cardinal Gibbons, archevêque de Baltimore.

Nous pouvons, pour plus de facilité, donner le non d'*hecké-
risme à l'américanisme particulier* dont il est question.

En voici le principe, tel que l'énonce Léon XIII, avant de le condamner.

“ Afin de ramener plus aisément à la doctrine catholique ceux qui en sont séparés, l'Eglise doit s'adapter, dans une mesure plus

prononcée, à la civilisation d'une époque mûrie, et, relâchant sa vieille sévérité, faire des concessions aux tendances et aux principes nouvellement introduits parmi les nations."

En d'autres termes, pour parler sans équivoque, l'Eglise doit, en Amérique, se faire *protestante* pour convertir les *protestants* et *rationaliste* pour gagner les *rationalistes* ; elle doit se *réformer* pour plaire aux *réformés*, " se réconcilier avec la civilisation moderne " pour attirer à elle les partisans de la civilisation, et " avec le progrès " pour conquérir les progressistes de toutes les nuances.

Cette proposition renferme un sous-entendu. L'Eglise, dans sa forme ancienne, l'Eglise telle qu'elle a été jusqu'ici, et telle que voudraient la maintenir les partisans fanatiques du moyen-âge, est *imparfaite* et *défectueuse* ; il faut qu'elle change pour être de notre époque, pour s'élever au niveau de la civilisation et du progrès moderne.

Mais où est l'*imperfection* ? Sur quoi doit porter le *changement* et la *réforme* ?

1o Sur la doctrine. 2o Sur la discipline.

Et 1o sur la *doctrine*. Voici de quelle manière.

Ces novateurs, dit Léon XIII, " soutiennent qu'il est opportun, en vue de mieux attirer les dissidents, de laisser dans l'ombre certains éléments de la doctrine, comme étant de moindre importance, ou de les atténuer de telle sorte qu'ils ne conserveraient plus le sens approuvé constamment par l'Eglise." Dieu dit au prophète : " *clama ne cesses, quasi tuba exalta vocem tuam* : Criez sans relâche, donnez à votre voix l'éclat de la trompette." Les nouveaux docteurs disent : " Cessez de prêcher, ou donnez à la vérité des tours si nouveaux que les protestants et les rationalistes y trouvent leurs systèmes, ou du moins n'y rencontrent rien qui paraisse contredire leurs théories." Saint Paul dit aux prédicateurs : " Il s'élèvera dans les derniers temps des hommes de mensonge qui seront dérangés de l'envie d'entendre des choses nouvelles, qui se détourneront de la vérité et se tourneront vers les fables (1) ; prêchez la parole de Dieu, insistez à temps et à contre-temps (2) ; gardez la forme des saines paroles ; conservez le dépôt (3)." Les nouveaux apôtres disent : " N'allez pas irriter ces hommes qui ont la démangeaison d'entendre le mensonge ; taisez la vérité ou accommodez-la à leurs dispositions."

(1) Ad. Thimoth. IIa, Cap. IV, 4.

(2) Ibid. Cap. IV, 2.

(3) Ad. Thimoth. Epist. Ia, Cap. VI, v. 20.

A plus forte raison, faut-il changer *les règles de vie* en usage dans l'Eglise. Il y a, en effet, dans l'Eglise, prétend-on, toute une discipline qui pouvait être bonne pour le moyen-âge, à une époque de féodalité et de servage, au milieu de la dureté des mœurs, dans un temps de fer et de sang, mais qui n'est plus accommodée à notre civilisation et à nos mœurs, qui répugne à la liberté moderne, à la politesse et à la douceur de nos habitudes, au confort de nos tables et de nos maisons, peut-être aussi à l'affaiblissement des tempéraments. Les catholiques d'Amérique " se relâchent avec raison de la vieille sévérité d'autrefois " pour vivre de la vie moderne et s'accommoder aux idées et aux mœurs des protestants et des rationalistes au milieu desquels ils vivent.

Tel est le principe fondamental de l'heckérisme : *Les besoins de notre époque demandent, en Amérique sinon partout, soit de profondes modifications dans la discipline de l'Eglise, soit même le changement, ou du moins le silence des dogmes qui répugnent le plus aux protestants et aux rationalistes.*

Faut-il de longs discours pour montrer les abîmes d'erreur qui se trouvent dans une telle proposition ?

Le dogme peut-il changer ? Le concile du Vatican a expressément condamné cette proposition dans *les hermésiens* d'Allemagne, comme le rappelle Léon XIII : " La doctrine de la foi que Dieu a révélée, dit le concile, n'est pas, à l'instar d'une conception philosophique, proposée aux intelligences humaines comme une chose perfectible, mais comme un dépôt divin confié à l'épouse du Christ pour le garder fidèlement et l'interpréter infailliblement. Le sens des dogmes sacrés, une fois déclaré par notre sainte mère l'Eglise, doit être perpétuellement conservé, et il ne faut pas s'en écarter sous prétexte ou sous couleur de l'entendre d'une manière plus profonde (1) "

" Quant à ce silence dont on voudrait à dessein couvrir certains principes de la doctrine catholique et les envelopper comme de l'obscurité de l'oubli, " Léon XIII le réprouve également. " En effet, dit-il, toutes les vérités qu'embrasse la croyance chrétienne n'ont qu'un seul et même auteur et maître, " Le fils unique qui est dans le sein du Père, (Joann. I. 18). " Que ces vérités sont proposées à toutes les époques et à toutes les nations, c'est ce qui résulte clairement des paroles mêmes adressées par Jésus-Christ à ses apôtres : " Allez et enseignez toutes les nations. . . leur apprenant à observer tout ce que je vous ai commandé, et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (Matth. XXXVIII, 19.) " C'est pourquoi le même concile du

(1) Consti. de fide catholica.

Vatican s'exprime ainsi : " Par la foi divine et catholique, il faut croire tout ce qui est contenu dans la parole de Dieu écrite ou transmise, et qui est proposé à la croyance par l'Eglise, soit par une décision solennelle, soit par le magistère ordinaire et universel comme divinement révélé. " (Const. De fide Cath. c. III) Qu'on s'abstienne donc de retrancher quoi que ce soit de la doctrine divinement transmise, ou d'en passer à dessein une partie sous silence. Celui qui agirait ainsi chercherait plutôt à séparer des catholiques de l'Eglise qu'à rattacher à l'Eglise ceux qui en sont séparés. Qu'ils reviennent, c'est notre cher désir, qu'ils reviennent tous ceux, quels qu'ils soient, qui errent loin du bercail du Christ, mais non par un autre chemin que celui que le Christ a montré lui-même."

Mais si le dogme doit être conservé et enseigné sans altération, la discipline par contre admet des changements. " En ce qui concerne la règle de vie qui est donnée aux catholiques, dit Léon XIII, elle est de nature à comporter toutes sortes de tempéraments à raison des temps et des lieux. . . . L'Eglise, à toutes les époques, a su la tempérer de telle sorte que, les droits de Dieu étant saufs, il fût toujours tenu compte des mœurs et de la constitution des nations si diverses qu'elle embrasse. Qui doute qu'elle ne le fasse encore maintenant, si le salut des âmes le demande? "

" Toutefois, ajoute le docteur infaillible, ces cas ne doivent pas être déterminés par le jugement des hommes privés, qui se laissent souvent tromper par l'apparence du bien, " mais bien plutôt par l'autorité ecclésiastique. " C'est sur elle que doivent s'en reposer tous ceux qui tiennent à éviter le reproche de notre prédécesseur Pie VI, qui a déclaré " injurieuse pour l'Eglise et pour l'Esprit de Dieu qui la régit " la 78e proposition du concile de Pistoie, " en tant qu'elle soumet à l'examen la discipline établie et approuvée par l'Eglise, comme si l'Eglise pouvait établir une discipline inutile, et trop lourde pour que la liberté chrétienne puisse la supporter." Le besoin d'innovation est le caractère de l'erreur ; l'esprit de tradition est le propre de l'Eglise ; l'Eglise admet cependant les changements dans la discipline, mais faits par l'autorité compétente ou lentement et discrètement introduits par la coutume.

Nous venons de voir le principe des américanistes de l'école du P. Hecker. Passons en revue les principales applications.

Le *protestant* se fait ses croyances et ses lois par le *libre examen de la Bible*, sans qu'aucune autorité religieuse ait le droit de lui imposer des vérités à croire ou des commandements à pratiquer. Le *rationaliste* rejette la Bible elle-même et ne veut devoir qu'à sa *raison* les vérités qu'il lui plaît de croire et les règles qu'il

lui agréée de suivre. Les *Américanistes* dont nous parlons admettent non seulement l'autorité de la Bible, mais encore celle de l'Eglise ; mais ils prient l'Eglise de leur laisser à peu près autant de liberté qu'en usurpent les protestants et les rationalistes ; ils lui demandent "*de restreindre sa vigilance et sa rigueur et de les abandonner dans une large mesure à leur propre inspiration et à leur vertu active.*" Selon eux, le monde moderne a besoin de la plus ample liberté, dans l'ordre politique et social d'abord, mais aussi dans l'ordre religieux. "Ils affirment que cette liberté" religieuse "est devenue nécessaire, à l'exemple de cette autre liberté qui, récemment introduite, constitue communément, à l'heure actuelle, le droit et le fondement de la société civile." C'est-à-dire, les peuples modernes ont admis, pour la plupart, le régime parlementaire ou le régime républicain ; qu'il y ait une évolution analogue dans l'Eglise. Les gouvernements modernes ont proclamé la liberté de la pensée, de la presse, des réunions, des associations, dans l'ordre commercial, industriel, social ; que l'Eglise accorde des libertés semblables dans l'ordre religieux. Le suffrage universel règle tout dans l'Etat ; qu'il règle quelque chose dans l'Eglise. Nul citoyen n'est tenu à obéir à une loi ou à payer un impôt sans y avoir donné son consentement par lui-même ou par ses représentants ; que les laïques aient des droits du même genre dans la société religieuse. Les particuliers ont la plus grande initiative dans tout ce qui est du ressort de l'Etat ; que les fidèles jouissent de la même initiative dans tout ce qui est du ressort de l'Eglise.

Le Saint-Siège, ajoutent ces novateurs, peut d'autant plus aisément donner les libertés que nous réclamons, que son autorité est à jamais affermie par la récente définition de l'infaillibilité pontificale. Dans une famille où l'autorité paternelle est puissante, le père n'a rien à craindre de donner une grande liberté à ses enfants ; or le Pape a, par l'effet des définitions du concile du Vatican, une autorité plus grande dans l'Eglise qu'aucun prince moderne dans ses Etats ; qu'il ne craigne donc pas d'accorder à ses enfants les libertés qu'ont données à leurs sujets dans les temps présents les souverains de la terre.

Léon XIII démontre que ces prétentions sont en opposition avec la constitution divine de l'Eglise. Les libertés modernes, appliquées avec discrétion, ne sont pas contraires à la constitution de la société temporelle ; mais ces mêmes libertés sont essentiellement contraires à la constitution de l'Eglise, telle que l'a fixée Jésus-Christ ; car "la société civile doit son développement à la libre volonté des hommes ; l'Eglise est de droit divin". C'est pourquoi il appartient aux hommes de déterminer dans une large

mesure les conditions générales du pouvoir temporel ; mais Jésus-Christ lui-même "a envoyé ses apôtres comme il a été envoyé par son Père" pour enseigner, sanctifier et régir en son nom, en sorte que leur autorité s'exerce d'en haut sur les fidèles, sans remonter d'en bas et dépendre dans ses attributions et son exercice de la volonté des fidèles.

Il est vrai, observe Léon XIII, que l'autorité pontificale a été solennellement proclamée par le concile du Vatican ; mais au lieu d'en conclure qu'il faut laisser la liberté aux fidèles de penser et de faire ce qu'ils veulent, il faut plutôt en conclure qu'ils doivent se soumettre à l'autorité de l'Eglise.

" S'il y a, en effet, " ce sont les propres paroles du Souverain Pontife," quelque chose à conclure du magistère infaillible de l'Eglise, c'est cette vérité que nul ne doit chercher à s'écarter de son enseignement, et que tous doivent s'en remettre absolument à lui pour s'imprégner de vérités et puiser des principes d'action, de manière à se conserver plus facilement indemnes de toute erreur privée ". Pourquoi, ajoute le Pape, la Providence a-t-elle " voulu faire affirmer par une sentence des plus solennelles l'autorité et le magistère du Siège apostolique ? " Parcequ'elle " a voulu précisément procurer, dans les périls du temps présent, une garantie plus efficace aux intelligences catholiques. La licence, confondue un peu partout avec la liberté, la passion de tout dire et de tout contredire, enfin la permission de tout penser et de traduire toute pensée par des écrits ont répandu sur les esprits des ténèbres si profondes, que l'utilité et la nécessité du magistère, en vue de retenir les fidèles dans les limites du devoir et de la conscience, sont devenues plus grandes qu'auparavant. "

Le chrétien, d'après la doctrine de l'Eglise, est constamment éclairé par une double lumière : une lumière *extérieure*, qui est le magistère de l'Eglise ; "celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen et un publicain" ; et par une lumière *intérieure*, le Saint-Esprit lui-même qui répand dans l'âme fidèle la suavité de son onction pour la faire adhérer aux enseignements et aux directions des pasteurs, et illumine devant ses yeux les vérités prêchées par le magistère : " Je vous enverrai le Paraclète, l'Esprit de vérité, que le monde ne peut pas recevoir parce qu'il ne le connaît pas, mais que vous recevrez, parce qu'il sera en vous et qu'il demeurera en vous ; il vous suggérera tout ce que je vous ai appris : son onction vous instruira. " Ces deux lumières ne se contredisent pas, mais sont ordonnées l'une à l'autre et se complètent mutuellement, concourant l'une et l'autre à procurer à l'âme fidèle la certitude et les joies de la vérité. Homme composé d'un corps et d'une âme et

vivant en société, le chrétien est *extérieurement* instruit de la vérité par un *magistère social* établi par Dieu lui-même et divinement assisté pour ne pas tomber dans l'erreur ; possédant une nature *spirituelle*, régénéré dans cette nature spirituelle, orné de la grâce et des vertus surnaturelles, il est immédiatement éclairé par l'*Esprit* Créateur, qui s'unit à son *esprit* créé, répand en lui ses lumières pour lui faire entendre et goûter les vérités qui lui sont enseignées par l'ouïe.

Les chefs de la réforme du XVII^e siècle ont rejeté la première lumière et n'ont plus voulu que la seconde : ils ont soustrait les fidèles à l'autorité de l'Eglise et les ont abandonnés à l'inspiration du Saint-Esprit pour l'interprétation de la Bible. Certaines sectes protestantes, les sectes illuminées et piétistes, ont prétendu que le Saint-Esprit était donné à chaque particulier pour entendre la Bible à peu près comme il avait été donné à l'auteur inspiré pour l'écrire.

Hecker et ses disciples, sur ce point comme sur tant d'autres, sont tombés plus ou moins dans les aberrations des protestants. Ils rejettent, pour ceux qui veulent s'élever vers la perfection chrétienne, le magistère externe comme superflu, et même comme plutôt gênant. Le Saint-Esprit, disent-ils, "répand plus abondamment et plus abondamment qu'autrefois ses dons dans les âmes des fidèles : il les instruit et les pousse, sans intermédiaire, par une sorte d'instinct secret." La perfection évangélique par conséquent n'est pas caractérisée par une plus grande soumission au magistère de l'Eglise, mais elle exige plutôt l'indépendance à l'égard de ce magistère, en vue d'une direction plus efficace du Saint-Esprit.

Doctrines qui ouvrent la voie aux illusions, qui, au lieu de conduire les âmes aux illuminations du Saint-Esprit, les livrent aux séductions de l'esprit de mensonge. "Comme nous le savons par expérience, dit Léon XIII, ces avertissements et ces impulsions du Saint-Esprit sont ressentis le plus souvent *par le secours et comme par la préparation d'un magistère extérieur.*" "C'est en effet la loi commune, poursuit-il, que les hommes soient sauvés par le ministère d'autres hommes, de sorte que, comme dit saint Chrysostôme, nous soyons instruits par Dieu au moyen des hommes".—Ceux qui tendent à la perfection, loin d'être affranchis de la loi commune, "ont plus besoin encore que les autres d'un maître et d'un guide," dit-il encore ; car, "entrant dans une voie où ne s'engagent pas la plupart des hommes, ils sont plus exposés à l'erreur." "Cette doctrine, conclut le Vicaire de Jésus-Christ, a été unanimement professée par tous ceux qui, dans le cours des siècles, ont excellé en sagesse ~~ou~~ en sainteté. Ceux qui

la repousseraient ne sauraient assurément le faire sans témérité et sans péril."

Tous ceux qui sont infectés du naturalisme méprisent les vertus *supernaturelles* et n'estiment que les vertus *naturelles*; ou plutôt ils nient l'existence des vertus *supernaturelles*, qui ne leur paraissent qu'un pur fanatisme, et ne croient qu'aux vertus *naturelles*; car, à leurs yeux, l'ordre *supernaturel* est une chimère et une invention de l'imagination, l'ordre *naturel* existe seul.

Hecker et ses disciples admettent bien l'ordre *supernaturel*, mais, au lieu de conclure avec l'Eglise que les vertus *supernaturelles* l'emportent sur les vertus *naturelles*, ils donnent la *préférence aux vertus naturelles*. "Les novateurs, observe Léon XIII, vantent outre mesure les vertus *naturelles*, comme si elles répondaient davantage aux mœurs et aux besoins du siècle présent, et comme s'il valait mieux les posséder que les autres, parce qu'elles disposeraient plutôt à l'action et nous rendraient plus énergiques"

Il y a un instant, les américanistes nous disaient que "le Saint-Esprit répand de nos jours plus abondamment qu'autrefois ses dons dans les âmes," et pour ce motif les fidèles n'avaient plus besoin d'être guidés par le Pape et les évêques. "Or vers quel but, demande Léon XIII, tend cette féconde inspiration du Saint-Esprit qu'ils exaltent à un tel point?" A des vertus *naturelles*. N'est-ce pas contradictoire? Mais pourquoi ces novateurs préfèrent-ils les vertus *naturelles* aux vertus *supernaturelles*? Parce qu'elles disposent plutôt à l'action et rendent plus énergiques?

Saint-François-Xavier manquait-il d'initiative parce qu'il excédait dans la contemplation?

Ou saint François de Sales avait-il peu de courage et de magnanimité parce qu'il était le plus doux des hommes?

Pourquoi encore? Parce que les vertus *naturelles* répondent davantage aux mœurs et aux besoins du siècle présent? Saint-Paul, saint Bernard, saint Vincent de Paul n'auraient donc pu rendre de services à nos contemporains, parce qu'ils resplendissaient de l'éclat des vertus *supernaturelles*?

Les vertus *naturelles*, ajoute Léon XIII, donnent d'accomplir quelques actes isolés; mais, "combien ils sont peu nombreux parmi les hommes ceux qui possèdent ces vertus à l'état d'habitude et à un degré éminent! Quel est celui qui n'est pas en proie à des passions, même très violentes? Pour dominer celles-ci d'une façon constante, comme aussi pour se conformer toujours et parfaitement à la loi *naturelle*, l'homme a besoin d'être aidé par un secours divin." Les actes isolés que les vertus *naturelles* donnent d'accomplir, "si on les examine plus à fond," sont souvent gâtés par

l'orgueil ou quelque vice secret, et "offrent ainsi l'apparence de la vertu plutôt qu'on n'y trouve la vertu elle-même." Mais fussent-ils exempts de tout reproche et parfaits en leur genre, ils ne peuvent conduire à la fin surnaturelle, qui est hors de proportion avec eux. Tout moyen en effet doit être proportionné à la fin, les actes naturels ne peuvent conduire celui qui les fait qu'à une fin naturelle, la fin surnaturelle ne peut être obtenue que par des vertus et des actes surnaturels. Les novateurs semblent méconnaître la fin surnaturelle, en négligeant les vertus surnaturelles et en leur préférant les vertus naturelles.

DOM BENOIT.

(A suivre)

Dernières nouvelles du Su-Tchuen

Nous lisons dans les *Missions catholiques*, livraison du 21 avril 1899 :

M. Cottin, directeur au Séminaire des Missions Etrangères, nous communique deux lettres, l'une de Mgr Chouvellon, datée du 11 février, l'autre de M. Pontvianne du 23 février.

Après avoir annoncé le massacre du prêtre indigène, Jérôme Hoang, arrivé le 18 janvier, le vénéré vicaire apostolique du Su-Tchuen oriental se félicite d'avoir reçu à la cathédrale de Tchong-Kin, le 23 janvier, le P. Fleury en bonne santé.

Quant à la situation, Mgr Chouvellon constate qu'elle reste aussi tendue et aussi précaire qu'auparavant.

"Les bandes de brigands, dit-il, continuent leurs exploits sous d'autres chefs ; les alertes et les pillages vont leur train et l'oratoire de Long-Fong-Tchang, à neuf lieues de Tchong-Kin, a été dernièrement livré aux flammes. Chaque semaine il y a d'ici, de là, quelques familles chrétiennes pillées ou expulsées.

Vu cette disposition des esprits, il nous est impossible de rapatrier nos réfugiés ; nous ne pouvons cependant entretenir dix mille persécutés indéfiniment ; faudra-il les laisser mourir de faim ?

A toutes nos pressantes réclamations, soit à Tchen-Tou, soit à Pékin, on répond invariablement : " Ordre est donné aux autorités locales de rapatrier tous les chrétiens." Mais il est clair que le mot d'ordre est de persécuter, de pourchasser, de fatiguer tout le peuple chrétien pour l'amener à l'apostasie, et par ce moyen empêcher pour longtemps tout mouvement de conversions.

* * *

Les confrères luttent de leur mieux pour enrayer le mal. Le P. Derouin, invité par son mandarin à rentrer en ville pour être plus en sûreté, a répondu qu'il voulait partager le sort de ses chrétiens ; c'est au mandarin à maintenir l'ordre pour tout le monde. Le P. Louis et le P. Roulland ont dû, dernièrement encore, à leur sang-froid et à leur énergie d'échapper aux mains des brigands. On dit partout que le Yû-Man-tse, élevé au grade de colonel, va être chargé officiellement de rétablir l'ordre dans la province. C'est le loup devenu berger, les brebis seront mieux gardées ! Priez et faites prier pour nous !

* *

Mgr Chouvellon termine ainsi une lettre sur le même sujet qu'il adresse à son frère :

Que nous arrivera-t-il de tout cela ? Dieu seul le sait. Tous les moyens humains nous font défaut, mais notre espoir est en Dieu qui saura certainement tout disposer pour le bien des âmes. C'est là notre certitude et notre consolation. Et nous continuons de travailler de notre mieux comme si nous devions toujours vivre : *Quasi mortui, sed semper viventes*. Il y aura toujours plus d'apôtres que de martyrs. Notre école de français va être agrandie, le médecin envoyé par le gouvernement français est arrivé, et sous peu nous allons poser les fondements d'un hôpital à l'euro-péenne (si Dieu nous prête vie et si les *bonnes âmes nous viennent en aide*). Veuillez donc recommander nos œuvres, et l'avenir de notre mission, aux prières et à la charité de nos amis de France, des couvents, des monastères, etc.

Redoublons de confiance en Dieu, et jusqu'au dernier soupir soutenons bravement les intérêts catholiques et l'honneur de notre chère patrie..

* *

LETTRE DE M. PONTVIANNE, PROVOICAIRE DU SU TCHUEN OCCIDENTAL

3 février 1899.

Le 28 janvier, vers 9 heures du soir, le P. Thomas Liéou a été cerné dans son oratoire de Ché-Pân-Hô et massacré. Son corps a été outrageusement profané.

Ce prêtre indigène, âgé de 47 ans, était originaire de la station de Sin-Tien-Tse, sous-préfecture de Sin-Tou, et appartenait à une excellente famille de vieux chrétiens. Son père, chef de cette station, créée jadis par Mgr Pottier, était un homme droit, franc et d'une grande bonté. Le prêtre Liéou était son fils aîné ; il eut la joie d'assister à sa première messe. Peu de temps après, ce brave catéchiste, âgé seulement de cinquante et quelques années, était emporté par une attaque d'apoplexie foudroyante.

Le P. Thomas Liéou, après avoir professé pendant quelques années au grand séminaire, fut appelé à gouverner l'important district de Kiong-Teheou, puis il fut nommé par Mgr Pinchon, supérieur du séminaire.

Mgr Dunand, ayant besoin d'un sujet de choix pour le district de Mien-Tcheou, fit appel à son zèle, et c'est dans ce poste qu'il vient de finir, par le martyre, sa courte mais brillante carrière.

Puisse son sang être le dernier versé !

La situation est toujours mauvaise. Nos chrétiens, pillés et chassés de leur pays, n'y peuvent encore rentrer. Priez et faites prier pour que le bon Dieu daigne rétablir la paix !

L'Année Sainte

Léon XIII vient de publier une bulle proclamant pour l'an prochain (de Noël 1899 à Noël 1900) un jubilé solennel. On lira donc avec intérêt l'article suivant publié tout récemment en France, dans la *Vie des Saints* :

LE JUBILÉ

La semaine a son jour de solennité, le dimanche ; l'année est rythmée par les fêtes admirablement réparties sur tout son cours. Le siècle, cette grande division du temps, ne devait-il pas présenter, lui aussi, son moment de solennité joyeuse, une année choisie entre les autres, une année de miséricorde, sainte entre toutes ?

A cette convenance religieuse l'Eglise a répondu par l'institution du jubilé.

Le jubilé des chrétiens est un temps de prière plus fervente, de grâce plus abondante et de joie générale que l'Eglise célèbre avec solennité, et pendant lequel les Souverains Pontifes accordent une indulgence plénière extraordinaire.

Cet usage fut d'abord attaché à la période séculaire. Mais bientôt, l'Eglise, ayant plus d'égard aux désirs des pieux fidèles qu'au retour régulier de la centième année, leur accorda cette faveur tous les cinquante ans, puis tous les trente-trois ans, en mémoire de la vie terrestre du Sauveur. Enfin, pour que la grande majorité des chrétiens pût obtenir cette grâce de choix une fois au moins en la vie, elle réduisit à vingt-cinq ans l'intervalle des jubilé ordinaires.

Suivant cette loi, la vingt-cinquième, la cinquantième, la soixante-quatrième et la dernière année du siècle sont des années jubilaires. Il en doit être ainsi de l'année 1900, à moins que le Saint-Siège n'en ordonne autrement.

JUBILÉ JUIF—ANNONCE AU SON DES TROMPETTES

Il faut remonter à l'ancienne alliance pour retrouver l'origine de cette institution. Tous les cinquante ans, les Israélites avaient leur année jubilaire, solennellement annoncée six mois à l'avance au son des trompettes. Ces instruments affectant la

forme de corne de bélier, en hébreu *jobel*, firent donner à la fête qu'ils annonçaient le nom de *jubilé*.

C'était pour les Juifs une année de joie, de rémission et de pardon universel. On peut encore en juger d'après le xxve chapitre du Lévitique.

Toutes les dettes contractées pendant les quarante-neuf années précédentes étaient, cette année-là, complètement remises à tout le monde. Ceux qui avaient été obligés de vendre leurs héritages les recouvraient; les prisonniers étaient rendus à la liberté; les esclaves affranchis rentraient dans leurs familles. Tout le monde enfin était appelé au repos; les terres n'étaient pas cultivées et leurs produits spontanés appartenaient à tous ceux qui en avaient besoin.

Le pauvre Israélite poursuivi par les créanciers, visité par l'infortune, aspirait au retour de cette année bienfaisante; toute perte, tout malheur était soudain réparé, tout bien matériel recouvré: faible image du bien spirituel que procure notre jubilé chrétien et de son action éminemment réparatrice dans les âmes!

PREMIER JUBILÉ CHRÉTIEN EN L'AN 1300 RUMEURS POPULAIRES — PÉLERINAGES SPONTANÉS.

Vers la fin de l'an 1299, le bruit se répandit à Rome et au loin que tous ceux qui, l'année suivante, visiteraient la basilique de Saint-Pierre, gagneraient une grande indulgence. Cette croyance populaire prit bientôt une telle consistance que l'on vit, dès le 1er janvier de l'année 1300, une foule considérable de Romains et d'étrangers se rendre pleins d'enthousiasme à la basilique Vaticane. On disait que les péchés seraient remis à ceux qui accomplissaient dévotement cet acte de piété; les opinions les plus diverses se formulaient à ce sujet; les uns soutenaient que c'était une indulgence plénière accordée tous les cent ans; d'autres opinaient que ce n'était peut-être qu'une indulgence partielle de cent ans. En tous cas, ce nouveau courant de dévotion s'affirmait de jour en jour davantage, et le concours de peuple au tombeau des apôtres fut incessant pendant deux mois. Il fallut diviser le pont Saint-Ange dans toute sa longueur par une barrière: ceux qui allaient à Saint-Pierre passaient d'un côté en même temps que ceux qui en revenaient passaient de l'autre.

Le pape Boniface VIII, qui résidait au palais du Latran, suivait avec attention ce mouvement de piété et le favorisait.

TÉMOIGNAGE DES VIEILLARDS—BULLE D'INSTITUTION

Au nombre des pèlerins accourus, se trouva un Piémontais, âgé de cent sept ans. Présenté au Pape, il raconta que son père l'avait conduit à Rome un siècle auparavant, pour le faire participer à la faveur de l'indulgence qu'on y gagnait tous les cent ans. Ses pieux ancêtres, ajoutait-il, ne manquaient jamais de faire ce voyage la dernière année de chaque siècle, et son père lui avait fait promettre avec serment de retourner à Rome en l'an 1300, si toutefois Dieu lui prolongeait la vie jusqu'à cette date.

Dans le même temps, deux vieillards français, du diocèse de

Be
qu
l'in

Bo
fur
que
ora
dan
hab
dig
gen

jubi
des
mèn
tolic
nées
qui,
les d

cette
les é

Rom
exau
fidèle
Ville
ceux
vaient
cardin
venir
autres
lant p
fit por

L
person
malhe
sant:
l'entré
ou aux

Il
présen
tous re
VIII p
les viv
qu'auc
au mil

Beauvais, arrivés en costume de pèlerins, annonçaient hautement qu'ils venaient, d'après les traditions de leur pays, pour gagner l'indulgence plénière centenaire.

Sur la foi de ces témoignages, confirmés à plusieurs reprises, Boniface VIII fit faire des recherches dans les archives; elles furent inefficaces. Il discuta longuement et soigneusement la question avec les cardinaux; il s'enquit à nouveau des traditions orales, et, malgré l'absence de documents écrits, cherchés en vain dans les archives romaines, il déclara dans la bulle *Antiquorum habet fida relatio*, du 22 février 1300, que, d'après des relations dignes de foi, ses prédécesseurs avaient accordé de grandes indulgences à ceux qui visiteraient la basilique de Saint-Pierre.

Cette même bulle autorisait et confirmait l'institution du jubilé. "Confiant dans la miséricorde de Dieu et dans les mérites des apôtres saint Pierre et saint Paul, pour l'honneur de ces mêmes apôtres, en vertu de la plénitude de notre puissance apostolique, nous accordons, pour l'année 1300 et pour toutes les années séculaires suivantes, une indulgence plénière à tous ceux qui, vraiment contrits, confesseront leurs péchés et visiteront les deux églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul."

Les fidèles de Rome, d'après la même lettre, étaient tenus à cette visite des églises une fois par jour pendant trente jours; les étrangers, pendant quinze jours consécutifs.

FAITS PRODIGIEUX

A la publication du décret papal, les pèlerins déjà réunis à Rome, firent éclater des transports de joie en voyant leurs vœux exaucés et leurs fatigues récompensées. En même temps, des fidèles de tout âge et de toute condition se précipitaient vers la Ville Eternelle, comme si le pardon promis par Boniface à tous ceux qui venaient à Rome eût été le dernier. Ceux qui ne pouvaient s'y rendre d'eux-mêmes s'y faisaient porter en litière. Le cardinal Stephaneschi, témoin oculaire, rapporte qu'on y vit venir ainsi des vieillards et des infirmes. On remarqua, entre autres, un paysan savoyard âgé de plus de cent ans, qui, ne voulant pas mourir privé du bonheur de gagner ces indulgences, se fit porter jusqu'à Rome par ses enfants.

Le concours fut tel que, dans le commencement, plusieurs personnes périrent étouffées. Pour empêcher le retour de ce malheur, on eut recours à un moyen qui fut encore jugé insuffisant: ce fut d'ouvrir dans les murs une brèche, afin de faciliter l'entrée et la sortie de l'immense multitude massée dans les rues ou aux abords de la ville.

Il y eut toute l'année plus de 200,000 étrangers constamment présents à Rome, et ce qui fut plus merveilleux encore, c'est que tous reçurent l'hospitalité à leur pleine satisfaction. Boniface VIII prit ses mesures avec tant de sagesse et de prévoyance que les vivres ne manquèrent ni aux hommes ni aux chevaux, et qu'aucun désordre ne déshonora la sainteté de ces beaux jours, au milieu d'une foule si diversement composée.

JUBILÉ DE 1350

En 1343, le pape Clément VI, alors à Avignon, reçut une députation des Romains qui le priaient de vouloir bien abrégier le terme de cent ans fixé par Boniface VIII, pour le retour du jubilé, attendu que ce laps de temps dépassait de beaucoup la durée ordinaire de la vie humaine. Clément VI agréa cette demande, et, frappé des rapports de l'indulgence en question avec le jubilé des Juifs, il lui donna définitivement le nom de *jubilé*, et statua que désormais l'indulgence plénière de chaque centième année pourrait être aussi gagnée chaque cinquantième année.

Les pèlerins affluèrent plus encore qu'en 1300. Le Pape facilita ce concours en demandant aux princes, aux magistrats, aux gouverneurs des villes de laisser la liberté des passages sur la route de Rome, et de suspendre pendant ce saint temps les animosités mutuelles, afin que toute la chrétienté, unie dans un grand esprit de charité, pût jouir du bienfait de l'indulgence.

Ni la peste qui désolait alors l'Europe, ni le froid extrême de cette année, ni le mauvais état des chemins rompus par l'abondance des neiges et des pluies, n'arrêtèrent les fidèles. Tenant en main le bâton de pèlerin, ils remplissaient les routes, et supportaient les épreuves d'un aussi pénible voyage avec piété, humilité et patience. Les hôtelleries et les maisons qui se rencontraient sur le passage n'étaient pas suffisantes pour contenir les hommes et les chevaux et leur donner le couvert. Les Allemands et les Hongrois, plus accoutumés au froid, passèrent, serrés en masse les uns contre les autres, les nuits en plein champ, près de grands feux. Les hôteliers ne pouvaient suffire à recevoir l'argent des étrangers qui se succédaient chez eux. Il arriva bien des fois, dit Rohrbacher, que les pèlerins, pressés de reprendre leur voyage, laissèrent sur la table l'argent de leur écot, et aucun passant ne touchait à cet argent de l'hôte. En route, point de tumulte ni de querelles, mais patience, support, obligeance et charité mutuelles.

De Noël à Pâques, il y eut continuellement à Rome de 1 million à 1,200,000 pèlerins, chiffre inouï en ce temps où l'on ignorait nos moyens modernes de communication.

Ce nombre diminua quand vint l'été; mais les chaleurs excessives n'empêchèrent pas 200,000 étrangers au moins de séjourner à Rome.

TERRIBLE ACCIDENT SURVENU EN L'ANNÉE SAINTE DE 1450.

La période de cinquante ans parut encore trop longue. Urbain VI la réduisit à trente-trois, nombre d'années de la vie de Notre-Seigneur. A cause du schisme d'Occident, qui troublait alors la paix de l'Eglise, son appel au jubilé, en l'an 1390, fut peu entendu. Celui de Martin V, en 1423, ne le fut pas davantage.

Mais, lorsque, en 1450, Nicolas V ouvrit le jubilé, Rome revit les solennités et l'affluence qu'elle avait connues cent ans auparavant. Un affreux malheur vint attrister la foule sans arrêter sa dévotion. Au moment où la multitude s'entassait sur le pont Saint-Ange, une mule, que l'on conduisait pourtant à la main, excita une telle panique dans cette presse, que quatre-vingt-trois

personnes tombèrent dans le Tibre et se noyèrent ; d'autres furent écrasées ou suffoquées. Nicolas V fit sur le champ abattre plusieurs maisons qui rendaient étroite la voie conduisant au pont. On retira les corps et, sur les ordres du Pontife, on leur fit de magnifiques funérailles, comme à des chrétiens qui étaient morts dans l'exercice édifiant de la pénitence.

Par une nouvelle concession, le terme du jubilé, fut, par Paul II, fixé à vingt-cinq ans. Presque tous peuvent espérer jouir au moins une fois de l'indulgence jubilaire. Les jubilé de quart de siècle, inaugurés en 1475, se sont régulièrement succédés, jusqu'à nos jours, sauf de rares exceptions, de vingt-cinq en vingt-cinq ans.

OUVERTURE ET FERMETURE DE LA PORTE SAINTE

Une cérémonie nouvelle, pleine d'un touchant symbolisme, signala, en l'année 1500, l'ouverture et la clôture solennelles du jubilé.

Aux vêpres de la vigile de Noël 1499, le pape Alexandre VI, revêtu du pluvial et couronné de la tiare, arriva, élevé sur la *sedia* et escorté de tout le Sacré Collège devant la *porte sainte*, nom donné à l'une des cinq entrées principales des grandes basiliques de Saint-Pierre, de Saint-Paul, de Saint-Jean de Latran et de Sainte-Marie-Majeure. Cette porte n'était ouverte qu'à l'époque du jubilé, murée en tout autre temps. Elle figurait l'entrée du paradis d'où l'homme pécheur a été exclu. Le jubilé venait rouvrir cette entrée longtemps interdite ; c'était là un symbole extérieur du bienfait qu'il accordait à beaucoup d'âmes, en leur rendant accessible l'entrée du Paradis.

Le Pape frappa trois fois avec un marteau d'argent la porte murée en répétant à chaque fois ce verset : "Ouvrez-moi les portes de la justice." A quoi les fidèles répondirent : "Lorsque je serai entré par elles, je rendrai gloire à Dieu." *Le Pape* : "J'entrerai dans votre maison, Seigneur." *L'assistance* : "Pénétré de crainte, j'adorerai dans votre temple." *Le Pape* : "Ouvrez les portes, puisque Dieu est avec nous." *L'assistance* : "Parce qu'il a fait éclater sa puissance dans Israël."

Le cardinal grand pénitencier et deux pénitenciers mineurs frappèrent aussi la porte avec le même marteau. Après quoi, des maçons renversèrent la clôture. Le peuple s'empressa de recueillir les fragments de pierre et de ciment avec un religieux respect. Puis le pape entra le premier, suivi de son cortège et de la foule. L'église, dont les portes fermées figuraient l'exclusion du paradis, représentait maintenant le ciel ouvert à tous ceux qui le voudraient.

A l'expiration du jubilé, un an après, la porte sainte fut refermée suivant les mêmes rites. Le Pape prit à trois reprises un peu de mortier avec une truelle d'argent, l'étendit sur le seuil, et le recouvrit de trois pierres, en y ajoutant plusieurs médailles. Les maçons continuèrent l'œuvre, et leur travail terminé, on appliqua sur la porte, du côté du vestibule, une croix de bronze.

Depuis lors, chaque année jubilaire a vu se reproduire ce même cérémonial.

JUBILÉ D'EXTENSION

L'indulgence du jubilé, jusqu'en 1475, fut accordée seulement à ceux qui allaient visiter en personne les tombeaux des saints Apôtres, à Rome. Il y eut néanmoins, dès le principe, des exceptions nombreuses en faveur des malades, des prisonniers et autres personnes pour lesquelles le voyage de Rome était impossible. Bientôt les concessions devinrent plus larges. Des villes entières obtinrent la faculté de gagner l'indulgence, sans se déplacer, pour ceux de leurs habitants que leurs affaires ou des difficultés moins importantes privaient du bonheur d'aller à Rome. Une compensation était demandée : celle d'une aumône destinée à subvenir aux frais de la guerre engagée par la chrétienté contre les Turcs. Cette aumône, équivalant à la moitié ou au quart de ce qu'aurait coûté aux fidèles le saint pèlerinage, produisit des sommes immenses.

Alexandre VI rendit universel ce jubilé d'extension : tous les chrétiens éloignés de Rome purent gagner l'indulgence ; il leur suffit pour cela de faire, à titre de compensation, une offrande.

Les successeurs d'Alexandre VI ont maintenu le privilège, mais sans exiger aucun émolument temporel. Ils ont voulu ainsi écarter tout soupçon d'intérêt pécuniaire dans les faveurs spirituelles que l'Eglise prodigue en ces jours à ses enfants.

Le jubilé célébré à Rome ne doit pas coïncider avec le jubilé d'extension célébré dans les divers diocèses du monde entier. Le premier dure un an ; c'est-à-dire qu'on a un an entier pour faire le voyage de Rome et y accomplir les œuvres auxquelles est attachée l'indulgence plénière. Il commence aux premières vêpres de Noël de l'année précédente pour finir aux premières vêpres de Noël de l'année jubilaire. Alors seulement commence le jubilé d'extension, accordé par une Bulle spéciale, à tout l'univers catholique. Ce dernier dure ordinairement moins longtemps que celui de la Ville Eternelle. Chaque évêque l'annonce à ses ouailles, en indique les conditions et fixe le jour de l'ouverture.

JUBILÉS EXTRAORDINAIRES.

Nous n'avons parlé que de l'année sainte ou du jubilé ordinaire. Outre ces jubilés périodiques, il y a des jubilés extraordinaires, accordés à l'occasion de grandes joies ou de grandes douleurs de l'Eglise, telles que l'avènement d'un nouveau Pape, une situation grave intéressant toute la chrétienté ou au moins tout un pays. Pie IX renouvela cinq fois cette faveur, et le Pape Léon XIII glorieusement régnant, l'a concédée en 1881 et en 1886. Ces jubilés portent avec eux les mêmes privilèges que les jubilés ordinaires, mais ont généralement une durée moindre.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR GAGNER L'INDULGENCE

Pour gagner la grâce du jubilé, il faut accomplir exactement toutes les œuvres prescrites par le Pape, et de la manière déterminée par les évêques dans leurs mandements. Les conditions ordinaires sont, avec l'intention de gagner l'indulgence, la confes-

sion, la Sainte Communion, et les stations ou visites aux églises assignées pour prier aux intentions du Souverain Pontife. A ces œuvres habituellement prescrites peuvent s'en ajouter d'autres, déterminées par la Bulle papale ou laissées au choix des évêques, telles que des jeûnes, des aumônes et autres semblables.

LES BIENFAITS DU JUBILÉ

Les effets merveilleux du jubilé ont montré que c'était une institution divinement inspirée. Chacune de ces augustes cérémonies a été signalée par de nombreuses conversions. "Beaucoup d'hommes, dit Mgr. Gerbet, qui ont perdu l'habitude des pratiques chrétiennes, ne se décident à revenir que lorsque quelque chose de solennel et d'extraordinaire vient donner une secousse à leur âme inerte et pesante." Le jubilé apporte avec lui des trésors de grâces capables de décider les cœurs les plus irrésolus. L'indulgence jubilaire, prise en elle-même, ne se distingue pas des autres indulgences plénières puisqu'à chacune est attribuée la rémission totale des péchés ; mais, en ce temps béni, il est beaucoup plus facile de l'obtenir. Prières, instructions, bonnes œuvres, exemples édifiants, faculté de se faire absoudre de toute censure par tout confesseur approuvé dans le diocèse, tout nous facilite les dispositions qui rendront l'indulgence plus efficace.

La société a bénéficié autant que les individus de cette faveur extraordinaire. Qui pourrait énumérer les réconciliations, les restitutions, les aumônes, les fondations bienfaitantes opérées par les jubiléés ? Dans ces pèlerinages inconnus avant l'an 1300, où des hommes de toute nation, de tout caractère, de mœurs et de coutumes différentes, se rencontraient pour la première fois, que de beaux traits de charité seraient à recueillir ! L'exemple en était donné par les Papes eux-mêmes : on les vit rivaliser avec leurs cardinaux de générosité et d'humilité, en soignant des pèlerins pauvres, en leur lavant les pieds, en les secourant par des largesses. Plusieurs fois, des protestants furent touchés jusqu'à rentrer dans le sein de l'Eglise à la seule vue d'un pareil spectacle. Des Turcs même reçurent le baptême.

La piété des peuples s'est ranimée dans l'exercice des œuvres prescrites par le jubilé. On a constaté que les pèlerins de l'année sainte ont, pour leur bonne part, usé, en les montant à genoux, les vingt-huit marches de marbre blanc de la *Scala Santa*, escalier gravi par Notre-Seigneur allant au prétoire. Il fallut, après un jubilé, les couvrir de gros madriers de noyers, qui finirent eux-mêmes par s'user, tant le concours des fidèles, en ces années, était considérable. Par ces saintes manifestations, la flamme de la dévotion se rallume partout et vient quatre fois par siècle apporter un peu de chaleur surnaturelle au monde refroidi.

Puisse le jubilé de 1900, si le Saint-Père daigne le proposer à la catholicité, produire, plus magnifiques et plus abondants encore que par le passé, ces fruits de salut !

Le mouvement catholique

AU CANADA

A sa dernière session, la législature d'Ontario a adopté un amendement à la loi des écoles séparées qui autorise l'établissement d'écoles séparées dans certaines parties de la province non encore arpentées ni divisées en cantons. Ces écoles sont placées sur le même pied que les autres écoles des territoires non organisés. Jusque là on ne pouvait établir d'écoles dans ces localités, fussent-elles mêmes habitées par une population exclusivement catholique, avant la formation d'un conseil de canton ou d'une commission scolaire. C'est un avantage appréciable pour les écoles séparées.

Dimanche le 7 courant, il y a eu une imposante manifestation religieuse à St. Hyacinthe, pour marquer la clôture du triduum en l'honneur de la béatification du pape Innocent V, qui appartenait à l'Ordre de S. Dominique.

Sa Grandeur Mgr. Grouard est parti, en compagnie de quelques-uns de ses missionnaires, pour retourner dans ses lointaines missions d'Athabaska-Mackenzie. De concert avec le Rév. P. Lacombe, il prendra part au traité que le gouvernement doit faire dans quelques semaines avec les Sauvages ou les métis de ces contrées.

Voici comment le *Manitoba* apprécie, dans son dernier numéro, la mission de MM. Greenway et McMillan à Ottawa :

Cette mission, on le sait, est d'obtenir des autorités fédérales l'abandon des terrains scolaires aux autorités provinciales, c'est-à-dire, pour le moment, à M. Greenway, dont les élections géné-

s
i
i
s
s
q
n

fé
re
ét
le

ch
co
ra
mi
de
tic
inc
qu
néa
ont

dan
pag
dre

don
tout

poin

laire
bual
bual
ainsi

tions
appa
aurai
servi
impo
M
verne
Soyot

rales approchent, et qui a besoin de ce fonds pour dissimuler les trous de sa caisse et donner du courage à ses partisans.

Les dépêches qui notent les agissements de M. Greenway annoncent aussi que jusqu'à présent le gouvernement fédéral semble favorable à la réclamation du gouvernement de Winnipeg.

Nous éprouvons quelques difficultés à croire à cette dernière information. Le gouvernement fédéral a souvent déclaré que, pour lui, la question scolaire était close. Malgré ses déclarations, il n'est pas possible qu'il n'éprouve point au fond quelque doute sur la correction de son attitude, et même quelque remords. Il sait que les catholiques du Manitoba n'ont pas obtenu justice et qu'ils n'ont aucune chance de l'obtenir de la part du gouvernement local.

Or, parmi les précieuses ressources qui restent au parlement fédéral pour soulager la minorité, se trouvent ces terrains scolaires. La suggestion a souvent été faite qu'une indemnité pourrait être accordée aux catholiques sur cette dotation, indemnité qui leur permettrait de maintenir leurs écoles.

Mais si le gouvernement fédéral déterminait le parlement à changer la nature de la dotation et à remettre à M. Greenway le contrôle absolu des terrains, le gouvernement fédéral se départirait en même temps d'un moyen sérieux de rendre justice à la minorité. Le gouvernement local se moquerait bien davantage des freins que la constitution lui impose et des justes réclamations de la minorité. Il n'y aurait plus à espérer d'obtenir une indemnité à même ces terrains. Notre droit indéniabie à notre quote-part de ces terrains se trouverait pratiquement réduit à néant. Nous serions plus complètement à la merci de ceux qui ont entrepris la guerre contre nos croyances et notre langue.

Si M. Greenway veut obtenir ces terres, c'est précisément dans le but de se mieux outiller pour la poursuite de cette campagne. Il croit que c'est le dernier obstacle à vaincre pour atteindre son suprême triomphe.

Nous nous refusons de croire que le gouvernement fédéral va donner son consentement et son appui à cette mesure, qui aurait tout le caractère d'une mesure de spoliation.

En tout cas, les catholiques du Manitoba ne se laisseront point duper par les raisons que donne M. Greenway.

Celui-ci prétend pouvoir augmenter par là les octrois scolaires, et soulager les contribuables. Mais quels sont les contribuables qui seraient réellement soulagés? Ce sont les contribuables protestants! Car, c'est à ceux-ci qu'iraient ces allocations ainsi gonflées.

Les catholiques verraient se dissiper, au bénéfice d'institutions ayant un caractère protestant ou neutre, un fonds qui leur appartient proportionnellement à leur nombre. Nos persécuteurs auraient eu le talent de s'emparer de notre propre bien et de s'en servir pour nous combattre, nous affamer, nous écraser, et nous imposer des institutions qui nous répugnent.

Nos députés au local ont vu la portée des appétits du gouvernement Greenway. Leur opposition nous marque le chemin. Soyons aussi clairvoyants qu'eux.

Il semble se confirmer que le gouvernement Laurier refusera de se rendre à la demande des délégués du Manitoba en ce qui concerne le transfert de cette dotation, mais pour en revenir au projet repoussé l'année dernière par le Sénat : celui de faire un don pur et simple au Manitoba d'une somme de \$300,000 prise à même le fonds. Ce serait presque épuiser le capital disponible, qu'un état officiel fixait à \$465,078.68, à la date du 2 janvier 1898.

Le Sénat n'aurait raison de se départir de son attitude de l'année dernière que si le gouvernement Greenway consentait une bonne fois à entrer dans la voie d'un règlement satisfaisant pour la minorité, car jusque là il y aura toujours le jugement du comité judiciaire du Conseil Privé en Angleterre qui le constituera en état de rébellion à l'égard, et des autorités impériales, et des autorités fédérales. C'est l'occasion ou jamais, pour M. Laurier, de témoigner de sa détermination de respecter sa parole et de tenir l'engagement qu'il a pris en 1896 et renouvelé depuis, en forçant la main à M. Greenway et l'obligeant à donner aux catholiques toute la justice qu'ils réclament. C'est même la seule chose, la condition *sine qua non* qui puisse donner à cette opération une couleur de légalité, car autrement ce serait une désaffectation et un manque de bonne foi.

Le dimanche 23 avril dernier, après la messe, les Sauvages de Betsiamis sont allés en corps au presbytère présenter au R. P. Arnaud, O. M. I., une adresse des plus affectueuses, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son ordination à la prêtrise. Le bon missionnaire, ému jusqu'aux larmes par cette manifestation à laquelle il ne s'attendait aucunement, leur répondit avec des accents partis du cœur. " Mes enfants," leur dit-il, " vous venez " de me donner plus de plaisir et de bonheur que n'en pourrait " acheter tout l'or du monde. La reconnaissance vraie et spon- " tanée part du cœur et rien ne saurait l'acheter. Les sentiments " exprimés dans cette adresse que vous venez de me lire prouvent " que vous savez apprécier ce qu'avec la bénédiction de Dieu, j'ai " pu faire pour votre bien. Je vous remercie tous pour vos bons " sentiments, si manifestement sincères.

" Il y a cinquante ans ce printemps, j'ai quitté mon pays, la " belle France, pour me faire missionnaire parmi les Sauvages. " J'ai été envoyé par mon Supérieur sur cette côte, et sur cette " côte je resterai. Durant ces cinquante années, je suis resté " constamment avec vous, mes enfants, nuit et jour, bon an mal " an. A l'exception d'un court voyage en France, où j'avais été

“ appelé par le Supérieur de notre ordre, et de courtes absences à Québec, une fois par année, pour y faire les achats nécessaires à la mission, je n'ai jamais quitté mon poste.

“ Quand il plaira à Dieu, dans sa divine sagesse, de mettre fin à mes travaux en me rappelant à lui, je veux que mon corps soit enterré, non dans une grande église, mais ici même, dans le petit cimetière des Sauvages, que j'ai béni moi-même il y a quarante-quatre ans.”

Le récit de cette scène, dans sa simplicité touchante, nous a plus ému que celui de manifestations beaucoup plus éclatantes. Il faut avoir lu le récit de cette vie si bien remplie du missionnaire de la Côte Nord pour savoir ce qu'elle représente de travaux, de zèle, d'affection, de dévouement apostolique. Cinquante années d'un pareil apostolat constituent un trésor de mérites qu'il est donné à bien peu d'âmes d'amasser pour le ciel. Aussi vivra-t-il longtemps, le souvenir du roi de Betsiamis, comme l'appelle l'abbé Huard, et de son vaillant compagnon, le R. P. Babel, beaucoup plus longtemps que celui de soi-disant grands hommes qui remplissent le monde de beaucoup plus de bruit et de tapage. Et ce n'est pas sans raison, mais par un sentiment qui l'honore autant qu'il rend heureux ses chers enfants, qu'il veut que sa dépouille mortelle repose, après sa mort, au milieu de ces simples qu'il a évangélisés, dont il a marié les enfants et les petits-enfants, à qui, durant cinquante années et plus, il aura porté les consolations divines et les enseignements de son ministère, la vertu fortifiante et régénératrice des sacrements. Ce sera prolonger son séjour au milieu d'eux jusque dans l'éternité.

Le P. Arnaud, né en Provence, au diocèse d'Avignon, en 1827, est entré au juniorat des Oblats en 1843, a prononcé ses vœux en 1846, a été dirigé sur le Canada en 1847 et a reçu l'onction sacerdotale à Ottawa, le 1er avril 1849. Chargé, la même année, d'accompagner le P. Laverlochère dans une mission à la baie d'Hudson, il en revenait à l'automne et était envoyé au Saguenay, d'où, l'année suivante, on le transféra dans les postes de la côte nord du St. Laurent, depuis Tadoussac jusqu'au détroit de Belle-Isle. Il y est encore.

Étrange contraste avec les célébrités profanes, les étapes de cette carrière tiennent en huit lignes, quand les œuvres en rempliraient des volumes !

AUX ETATS-UNIS

La Révérende Sœur Digby, supérieure générale de l'ordre du Sacré-Cœur, et la Révérende Sœur Scott, son assistante, se sont embarquées ces jours derniers, à Boston, à bord du paquebot "New England," de la compagnie Dominion. La Supérieure-Générale de l'ordre du Sacré-Cœur a visité tous les établissements de son ordre au Canada, au Mexique et aux Etats-Unis.

Le *Herald*, de New-York, annonce que le Rév. C. W. Delyon Nichols, ministre de l'église Episcopaliennne et bien connu à New-York, a embrassé la foi catholique.

Le Rév. M. Nichols est l'auteur d'un livre intitulé "The Greek Madonna."

Plusieurs publications rédigées dans le meilleur esprit catholique aux Etats-Unis font un rapprochement qui paraît très juste entre l'américanisme et le jansénisme. Le rapprochement s'impose surtout dans l'accueil fait par les américanistes à la lettre du St. Père qui condamne leur erreur. L'erreur n'est pas créatrice de sa nature et le Père du mensonge ne réussit qu'à rajeunir sa vieille défroque.

L'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de la Nouvelle-Orléans, réunis à l'occasion de la collation du pallium à Mgr. Chapelle, ont adressé au St. Père une lettre dans laquelle ils lui expriment leur gratitude de ce que Sa Sainteté "a daigné, si opportunément et si heureusement, exposer et réprimer les erreurs cachées sous le nom d'américanisme. Ces erreurs, condamnées par la très belle lettre de Votre Sainteté, nous les réprouvons et condamnons volontiers nous-mêmes, et nous louons Notre-Seigneur Jésus-Christ, divin auteur de l'Eglise, de ce que Votre Sainteté, Vicaire de ce même Christ, a défini clairement et sagement les erreurs de cette nature et a mis en garde, avec prévoyance, contre celles qui pourraient se produire à l'avenir."

On jugera de l'esprit des américanistes par ce passage d'un article que reproduit le *Catholic Sentinel* de Chippewa Falls : "L'archevêque de New-York est le seul dans la hiérarchie américaine qui admette le bien fondé des accusations portées contre des catholiques des Etats-Unis" et par cet autre du *Western Watchman* (4 mai) : "Nous repudions, avec toute la véhémence de notre nature catholique blessée et insultée, l'imputation que nous étions en danger de perdre la foi. Pas un évêque isolé, pas trois évêques, pas même tous les évêques des Etats-Unis ne sauraient

arracher à Rome un seul catholique américain. Nous remercions Sa Grandeur l'archevêque de New-York d'être accouru à notre secours pour prévenir notre chute; mais avant de s'attribuer trop de mérite pour sa bienveillante intervention, il ferait bien de rechercher si nous étions réellement en danger de tomber."

Cette impertinence, qui s'adresse aussi bien au Pape qu'à Mgr. Corrigan, vaut celle qui prétend que l'archevêque de New-York a apposé au bas de sa lettre au St. Père la signature de ses suffragants sans même les consulter.

Tas de jansénistes! Ils s'évertuent à prouver que l'américanisme est mort, ou même qu'il n'a jamais existé, et ils parlent, écrivent et agissent de façon à démontrer aux plus aveugles qu'il est plus vivant, plus obstiné, plus rebelle que jamais, et qu'il se prépare, par ses expédients et ses intrigues, à faire encore beaucoup de mal à l'Eglise.

AUTRES PAYS

ITALIE.—Nous connaissons la substance de la bulle que Léon XIII vient de publier et par laquelle il proclame un grand jubilé pour l'année 1900. C'est un document d'une élévation et d'une solennité extraordinaires, que nous publierons dès que la traduction française nous en aura été apportée par la malle d'Europe.

On lira avec intérêt l'article sur l'*Année sainte* que nous donnons ailleurs et qui contient, avec de nombreux renseignements, l'histoire du jubilé.

—Le décret approuvant les miracles pour la canonisation du Bienheureux de la Salle a été promulgué à Rome le 30 avril.

Sait-on que l'un des deux miracles mentionnés dans ce décret pontifical s'est accompli au Canada? En voici le récit que nous empruntons au décret lui-même :

L'autre miracle se produisit la même année (1889) dans la maison religieuse vulgairement appelée "*Maison Neuve*" près de Montréal. Le Fr Nethelme, de l'Institut des écoles chrétiennes, souffrait à ce point d'une paraplégie incurable causée par une lésion de l'épine dorsale qu'il ne pouvait faire un pas ni même un seul mouvement des pieds. Ainsi paralysé, et tous les médecins ayant perdu l'espoir, il se laissa tomber devant l'image du bienheureux Jean-Baptiste, le suppliant avec force larmes de jeter sur lui un œil de pitié et de lui porter secours. Aussitôt, chose merveilleuse, il sentit que ses pieds se ranimaient et reprenaient vigueur, que le mouvement leur revenait, et celui qui, naguère, apparaissait comme à demi mort sembla dès lors ressuscité et bien portant.

—La Société des Frères de Saint-Jean de Dieu vient d'élire à Rome, le Fr. Cassien Gasser son supérieur général.

C'est la seconde fois que ce religieux est élu à ce poste. Il est âgé de 62 ans et originaire du Tyrol.

FRANCE.—Le télégraphe nous apprend que la France a célébré avec grande pompe le 8 mai courant, la fête de Jeanne d'Arc.

A Orléans, c'est Mgr. Ireland, archevêque de Saint Paul, au Minnesota, qui a prononcé le panégyrique de l'héroïne.

Nous reviendrons sur ces fêtes.

—Dimanche le 30 avril, à l'ouverture du mois de Marie, a eu lieu à Lyon, sur la colline historique de Fourvières, une grande démonstration en l'honneur de la Sainte-Vierge, à l'occasion de la restauration de l'antique chapelle de Fourvières, "consacrée par la dévotion du monde entier," ainsi que s'exprimait le cardinal Coullié dans la lettre où il annonçait cette fête et dont nous allons faire un extrait.

L'éminent prélat rappelle d'abord que l'on s'est efforcé de conserver au vieux sanctuaire sa physionomie propre : "Ils retrouveront le vieux sanctuaire, témoin de leur dévotion filiale, avec l'éclat d'une jeunesse nouvelle dans l'intégrité de sa physionomie propre et de sa parure accoutumée" puis il continue en ces termes :

Un respect religieux lui a conservé tous les souvenirs anciens qui tapissaient ces murailles. Vous reverrez, dit Son Eminence, ces nombreux *ex-voto*, dont l'éloquence naïve redit la reconnaissance des générations passées ; les cœurs d'or appendus en guirlandes tout autour de l'image vénérée de Marie continueront d'y symboliser l'ardeur de votre amour, et diront à notre Mère des noms et des vœux qui lui sont consacrés ; on y retrouvera comme des étoiles brillantes, ces croix d'honneur gagnées sur les champs de bataille, et laissées là comme le suprême hommage de la vaillance du soldat unie à la foi du chrétien.

Mais ce ne serait point assez de ces parures, si l'image vénérée de Marie ne se dressait toujours sur son trône, dans son vêtement sans cesse renouvelé, suivant le sens des mystères et le degré des solennités religieuses. Cette image sainte, dont l'origine est assez antique pour demeurer ignorée ; cette image de Marie, notre Mère, aux pieds de laquelle ont été répandues tant de prières et tant de larmes, nous voulons que sa réinstallation dans sa demeure restaurée, soit une fête solennelle à laquelle nous convions le clergé et le peuple fidèle.

Et Marie reprendra ainsi possession de son trône ; et tandis que, dans la Basilique, Marie nous apparaît avec la splendeur que l'art moderne a mis au service de la Reine du ciel, dans l'ancien sanctuaire, avec un appareil plus modeste, elle sera toujours la Consolatrice des affligés et le secours des chrétiens. Ici et là, c'est notre Mère, dont nous aimerons toujours à célébrer tout à la fois les grandeurs et la bonté.

—Nous avons parlé l'autre jour, à l'occasion de la mort du R. P. Pernet, des Petites Sœurs de l'Assomption, gardes-malades des pauvres. Voici, sur cette congrégation, trois paragraphes intéressants extraits d'une lettre de François Coppée au directeur du *Gaulois* :

Les Petites-Sœurs de l'Assomption—Ordre fondé par un très saint homme, mort récemment, le R. P. Pernet—se consacrent exclusivement à soigner les malades pauvres à domicile. L'extrême pauvreté est le meilleur titre à faire valoir pour les appeler au chevet du malade. Elles y accourent, et là, sans accepter aucune rétribution, pas même pour leur nourriture, elles font le ménage, la cuisine, soignent les enfants, deviennent, en un mot, servantes de la misère.

Je n'imagine pas de mission plus admirable et plus chrétienne. Les pauvres sont, selon la forte expression de l'Eglise, les membres souffrants de Jésus-Christ. Quand sonne l'*Angelus*, chacune de ces saintes filles peut donc dire d'elle-même : *Ecce ancilla Domini*.

Là ne se borne pas, d'ailleurs, le bien fait par les Petites-Sœurs de l'Assomption. Partout où elles passent, le nombre des unions illégitimes diminue, les nouveau-nés sont baptisés, les enfants font leur Première Communion. Enfin, ces excellentes femmes accomplissent, dans le peuple, un véritable apostolat en faveur de la religion et de la morale.

—La *Libre Parole* a profité de l'intérêt provoqué par la courageuse campagne antimaçonnique de Jules Lemaitre pour rappeler un fait qui a déjà été signalé par d'autres journaux.

Notre confrère parisien dit :

Voici un récit fait à Stockholm, où il était alors ambassadeur, par l'ancien ministre des Affaires étrangères de Russie, M. de Giers.

C'était en 1872, et on parlait, dans un salon, du sujet qui préoccupait encore tout le monde, les causes de la défaite de la France.

M. de Giers prit alors la parole :

“ Je ne voulais pas, dit-il, aborder le premier, cette question délicate ; mais puisqu'elle est soulevée, je puis vous affirmer que je connais bien le rôle que joua la F.-M. dans cette guerre.

“ J'étais alors accrédité à Berne ; il y avait dans la ville une agence parfaitement organisée et fonctionnant avec une précision toute prussienne, pour les informations concernant la répartition des troupes françaises, leurs déplacements, la quantité de munitions, de vivres, etc., etc., et mille indications des plus fines et détaillées, que des Français affiliés à la F.-M. communiquaient aux Loges, et, chose étrange, ces renseignements parvenaient avec une rapidité prodigieuse, par dépêches chiffrées, à l'agence prussienne maçonnique de Berne.

“ J'ai étudié à fond cette colossale organisation pour en faire un rapport détaillé à mon gouvernement.

“ C'était invraisemblable, n'est-ce pas ? Et cependant, rien de plus vrai et du plus palpitant intérêt alors.

“ La nation française avait été, paraît-il, condamnée par la

haute Maçonnerie internationale, et ni meilleure organisation militaire, ni talents stratégiques, ni bravoure incontestable des troupes n'auraient matériellement jamais pu triompher. C'était une guerre d'aveugles à voyants."

C'est le témoignage, ajoute la *Libre Parole*, d'un homme qui a occupé les plus hautes fonctions dans la diplomatie, habitué à la discrétion et à la mesure, à ne parler qu'à bon escient.

Et c'est un témoignage qui se passe de commentaires.

—La *Croix* publie la note suivante :

Le Comité des religieux est d'avis que, malgré les poursuites du fisc, malgré les décisions des tribunaux, malgré certaines avances de l'administration, les Congrégations de France, autorisées ou non autorisées, n'ont rien à modifier dans leur attitude passive par rapport à la loi d'abonnement et à la loi sur le revenu.

Paris, 27 avril 1899.

—On annonce la mort de M. Jules Chevalier, premier assistant du supérieur général des Lazaristes et directeur des Filles de la Charité.

ESPAGNE.—Nous lisons dans la *Croix* :

"L'archevêque de Tolède, primat d'Espagne, a fait publier dans tous les journaux une lettre pastorale où il recommande d'obéir aux conseils du Pape et d'imiter les catholiques belges en s'unissant tous sur le terrain constitutionnel."

MADAGASCAR.—La mission catholique française à Madagascar publie un journal malgache-français : l'*Iraka*. Ce journal contenait dans son numéro du 15 février dernier un article fort intéressant sur l'*Eglise catholique et ses ennemis*, écrit par un Malgache catholique. Nous allons le reproduire, en faisant remarquer que la traduction que nous donnons a été faite par trois élèves indigènes du collège Saint-Michel d'Ambohipo, près Tananarive :

A L'EDITEUR DE L' "IRAKA,"

Mon Révérend Père,

Moi qui vous écris cette lettre, je suis habitant de la campagne ; pourtant je ne suis pas étranger à tout ce qui se passe à Tananarive, et je connais parfaitement ce qui se faisait soit dans la ville soit au dehors.

Un beau matin, me rappelant les observations que j'ai faites, deux choses se présentaient à mon esprit : l'*Eglise catholique et ses ennemis* ici à Madagascar. Comment allaient-ils et que sont-ils devenus ?

Ces questions étaient vite résolues ; car cela se voit facile-

ment. J'ai donc pris ma plume et j'ai commencé à écrire ces renseignements oculaires pour réveiller les chrétiens assoupis ; car je crains que leur torpeur ne leur fasse oublier de remercier Dieu de sa sainte providence par laquelle il a gouverné son Eglise.

L'état de l'Eglise catholique de Madagascar était à peu près comme ce qui suit, quand on l'envisage avec un jugement impartial :

La religion fondée ici par les protestants et soutenue par une profonde politique captivait la reine, le premier ministre et les officiers et devenait ainsi la religion de l'Etat et se propageait vite dans tout Madagascar. La fierté, l'orgueil, la prétention eurent partout un grand retentissement : en effet, les adhérents de cette religion allaient jusqu'à s'approprier les usages anglais, soit dans leur manière d'être, soit dans leurs vêtements. Même actuellement on a toutes les peines du monde pour faire disparaître ces usages, ces marques qui s'effacent difficilement ; car ils se trouvent chez tous les protestants et leurs désirs qu'ils tâchent de dissimuler peuvent se voir au dehors.

L'Eglise catholique progressait donc secrètement, tandis que le protestantisme politique prenait un développement considérable ; elle n'était pas éteinte, mais faible ; elle n'était pas prohibée, mais haïe ; elle semblait n'être pas florissante, mais elle gagnait doucement le cœur ; elle ne s'appuyait pas sur le secours humain, mais sur la Providence divine. Des soupirs et des prières s'élevaient nuit et jour à travers les nuages, et tous les élus daignaient les écouter, et l'on peut dire que ces supplications ferventes et silencieuses n'ont pas été sans résultat.

Ces soupirs pleins de prières sont montés jusqu'à Dieu. Tels qu'Ezéchiàs, les prêtres catholiques avaient entre les mains les lettres des nouveaux Sennachérib : Dieu a vu ces lettres ; tous les anges et les saints les ont aussi examinées. Enfin, le moment arrive, car on ne peut pas annihiler le projet de Dieu.

Alors Dieu, en 1895, ouvrit les portes toutes grandes ; il sauva son Eglise de la gueule du loup et aussitôt il ramassa ce trône noir pour le jeter dans le gouffre des ténèbres éternelles. Il a sauvé Madagascar ; son Eglise est portée au comble du progrès, et il a jeté dans la mer les ailes déployées de politiciens qui avaient empêché sa propagation ; ce chant d'allégresse s'élève :

« A Dieu la guerre.—Il est le maître de la victoire ;—Son Eglise est sauvée et ses ennemis fanatiques sont vaincus—Madagascar est sorti du péril,—Entonnons le chant de joie ;—Acclamons les religieux qui ont courbé la tête sous les persécutions.—*Alleluia* à notre Dieu ! »

Alors, j'ai jeté un regard sur divers endroits pour voir rapidement ces anciens ennemis de l'Eglise catholique romaine, et mon cœur a été frappé d'un grand étonnement plein de pitié, car tous ils sont victimes de la vengeance divine.

Examinez bien cela, chers chrétiens, car c'est un témoignage de la vérité de notre Eglise et une marque de l'amour que Dieu a pour elle. Certes, pas un des ennemis de notre Eglise qui ne soit châtié. Ah ! j'ai été tellement surpris que je fus sur le point d'inscrire ici le nom de chacun. Non ! je ne le ferai pas, cepen-

dant, j'en énumérerai les divers groupes, pour nous exciter à remercier Dieu et aussi pour les exposer à la vue de l'univers.

Un des principaux chefs, homme emporté et l'auteur principal de la guerre, a été expatrié et est mort sur l'océan.

Un autre, un jeune homme, fils d'un opulent, a été exilé et vit dans l'indigence.

Un autre encore, un fameux pasteur, a subi le même sort et pâtit encore dans un pays lointain.

Trois ou quatre autres, hommes et femmes, ont été chassés du pays et vivent ensemble dans l'amertume.

Deux hommes très remarquables ont été fusillés pour cause de révolte.

Un célèbre pasteur d'ici a perdu à peu près complètement la raison ; il a aussi le frisson.

Un autre pasteur a la lèpre.

Un jeune homme, fils d'un grand personnage, a été fusillé.

Un fameux diacre a été déporté et mourut en exil.

Un prêcheur d'hérésie expira au milieu des plus atroces souffrances, après avoir chèrement payé les soins de son docteur qui avait essayé vainement de lui sauver la vie.

Bon nombre de pasteurs et de grands personnages pressentent sans cesse de grands malheurs, et vivent, du matin au soir, dans la plus sombre inquiétude ; deux d'entre eux sont paralysés.

Un grand officier fut tué dans un combat.

Chacun sait le sort des principaux chefs de l'Etat.

Voilà enfin ce qui est arrivé à l'Eglise catholique et à ses ennemis. Venez donc, chrétiens, remercions-en le bon Dieu. Celui qui ne fait aucun cas d'arracher peu à peu les membres d'un royaume, et d'y introduire le désordre, quand il a à défendre un seul de ses élus.

Voilà, mon Père, ce dont je veux que vous ayez connaissance. Veuillez introduire cela dans l'*Iraka* et le mettre même en français pour que nos parents de France soient, eux aussi, instruits que Dieu a opéré de grands miracles ici, à Madagascar, et en opérera encore probablement le jour où le redoublement d'audace de ceux qui sont encore contre l'Eglise l'exigerait, et enfin pour qu'ils prient pour nous.

O Dieu, daignez jeter vos compatissants regards sur votre Eglise bien-aimée ; élevez-la devant les regards de l'univers entier, et qu'il soit connu dans toutes les nations que vous êtes jaloux de la gloire de votre saint Nom.

RAONDRIANA.

15 mai 1899.